L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 72. — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 13 MARS 1877. — 50me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS. MARDI MATIN 13 MARS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par S. Guinault, au No 46 de la rue de de Chartres—beaux meubles.

Par A. Marks, Levy & Co., au No 38 de la rue des Magasins—Habillements de printemps et d'été, lingerie, chapeaux, casquettes, pamphlets, etc.

Meubles.—L'attention des personnes qui désirent de jolis meubles, glaces françaises et articles de ménage à bon marché, sont invitées à assister à la vente qui se fera aujourd'hui à 11 heures du matin au No 46 rue de Chartres, entre Bienville et Douane, par S. Guinault, encanteur.

SPECTACLES.

Mardi, 13 Mars 1877.

Académie—Simmons & Slocum, Minstrels.

Le jeu des Radicaux.

Dans les dépêches reçues hier matin, on lit que le sénateur Blaine a dîné samedi, avec les secrétaires Evarts et Schurz et que ces trois messieurs ont beaucoup ri du bruit d'après lequel M. Blaine aurait essayé d'empêcher la confirmation de ces deux ministres par le Sénat. Cependant ce bruit avait paru très sérieux et, comme il n'y a pas de fumée sans feu, il faut chercher l'explication de la petite comédie qui s'est jouée au Sénat. Il n'y a que deux explications possibles : ou les sénateurs républicains ont laissé croire à une opposition de leur part au cabinat, afin d'amener ainsi les démocrates à voter pour la confirmation de façon à donner au cabinet du nouveau président la force et le prestige d'une confirmation presqu'unanime, ou Morton, Blaine et leurs amis, après avoir eu réellement l'intention de combattre les confirmations, ont changé subitement de tactique et sont rentrés dans le camp de Hayes avec l'espoir d'y reconquérir assez d'influence pour contrôler la politique du Président.

Dans l'une ou l'autre hypothèse, nous ne pouvons observer sans inquiétude cette nouvelle consolidation des forces républicaines et nous eussions de beaucoup préféré voir le cabinet confirmé en dépit de l'opposition de Blaine, de Morton et d'une vingtaine de radicaux ultra, car alors le cabinet eût été forcé d'accentuer davantage la politique de Hayes à l'égard du Sud, afin d'avoir l'appui des démocrates. Morton et Blaine sont beaucoup plus à craindre pour nous comme soutiens de l'administration que comme ses adversaires. Leur fausse sortie et leur rentrée subite a été une seconde représentation de la manœuvre qui a fait voter aux démocrates le bill électoral. Reste à savoir si elle aura le même succès.

Les efforts de ceux que nous pouvons appeler, sans crainte de nous tromper, les ennemis de la Louisiane, tendent en ce moment, à faire admettre M. Kellogg comme sénateur, et, pour gagner ce premier point, M. Morton et ses amis cherchent à faire considérer la cause de Kellogg comme distincte de celle de Packard. Le *National Republican* a publié un article dans lequel il a soutenu la thèse que Kellogg devait être admis et Packard abandonné à lui-même s'il est incapable de se soutenir comme gouverneur de fait. C'est là une manœuvre caractéristique de l'hypocrisie bien connue des politiciens radicaux, car personne ne peut douter que si, par hasard, ils réussissaient à faire admettre Kellogg au Sénat, ils ne changeassent immédiatement de langage et ne prétendissent que cette admission est une reconnaissance formelle du gouvernement de Packard qui doit lier l'administration.

Il est peu probable heureusement, que Morton réussisse à faire admettre Kellogg, car son jeu est trop transparent et les sénateurs républicains qui sont en faveur de la politique sudiste de Hayes ne s'y prêteront pas. Si, comme les dépêches le donnent à entendre, la décision sur les prétentions de Kellogg est renvoyée à une autre session, cela laissera au président Hayes une plus complète liberté d'action pour l'application de sa politique en Louisiane et dans la Caroline du Sud.

On sait qu'il y aura probablement une session extraordinaire du Congrès convoquée pour le mois de juin. En prévision de cette réunion du Sénat, il paraît donc nécessaire que la Législature de la Louisiane procède sans plus tarder, à l'élection d'un sénateur des Etats-Unis, afin de ne pas laisser le champ libre à Kellogg.

Cette place de sénateur donne lieu à tant de compétitions que les avis sont très partagés. Les uns conseillent de nommer un libéral afin d'essayer de faire passer le candidat de leur choix. D'autres vont jusqu'à recommander la nomination d'un républicain parce que selon eux, la majorité républicaine du Sénat ne consentira pas à admettre un démocrate.

Il serait, à notre avis, tout-à-fait contraire aux intérêts de la Louisiane que sa Législature contribue à grossir la majorité républicaine au Sénat, et nous rappelerons, à ce sujet, que le parti de la fusion n'a rien gagné en 1873 à envoyer à Washington un républicain, M. McMillan.

Il y a assez longtemps que la Louisiane n'a été représentée dans le Sénat des Etats-Unis que par des aventuriers élus au moyen de la fraude et de la corruption, pour qu'elle ait le droit d'exercer librement son choix dans les circonstances présentes.

Depuis dix ans, le parti républicain a exclu la Louisiane de son droit de représentation au Sénat, droit garanti par la Constitution. Il convient de faire au nom de notre Etat une nouvelle mise en demeure. Quand nos deux sénateurs iront frapper à la porte du Sénat, ceux des sénateurs qui se sont déclarés favorables à la politique de M. Hayes, ne pourront, sans rompre avec cette politique, refuser de les admettre, et il suffira que trois sénateurs républicains votent avec les démocrates pour assurer l'admission des sénateurs de la Louisiane.

Ce serait de la part de notre Législature, faire le jeu des radicaux que de voter pour un républicain.

La politique sudiste du nouveau Président n'a pas été adoptée comme le résultat d'un marché ou d'un compromis, et il n'est nullement nécessaire que la Louisiane nomme un républicain au Sénat ; il suffit qu'elle nomme un homme honorable et capable, modéré et conciliant, et disposé à soutenir l'objet que se propose M. Hayes, pour que cet homme soit acceptable et accepté.

Un homme politique, parfaitement bien posé à Washington et qui a joué un rôle important dans les derniers événements, nous écrit à ce sujet.

"Vous pouvez compter sur une chose, c'est que, si notre population reste ferme, les troupes ne seront jamais employées, avec le consentement de Hayes, pour soutenir le gouvernement de Packard.

Mais il y a ici une classe de politiciens et aussi une autre classe de politiciens de notre Etat qui sont anxieux de conclure des marchés, dont bénéficieraient certains individus de notre Etat au détriment de l'honneur et de l'union de notre population, et l'élément radical du parti républicain lui travaille de concert avec eux.

Ces hommes emploient tour-à-tour les promesses et les menaces, mais je n'attache aucune importance à leurs menées. [illegible]

[illegible]

Ce sont là des conseils que nous ne pouvons qu'approuver. [illegible]

LA PAIX PUBLIQUE.—Les autorités judiciaires et de police du gouvernement légal de la Louisiane doivent sentir la nécessité de prendre des mesures énergiques pour protéger les personnes des citoyens paisibles, contre les violences des malfaiteurs et des perturbateurs de la paix publique. Il ne faut pas que les scènes regrettables qui se sont passées samedi soir dans deux cafés-concerts, puissent se renouveler. Il est possible que des désordres soient provoqués par des émissaires de Mons. Packard, et il importe que la police soit constamment sur le qui-vive et en mesure de les réprimer.

Nous voudrions voir aussi les autorités judiciaires déployer plus d'activité et se décider à agir contre ceux qui s'efforcent d'entraver l'ordre légal par une résistance factieuse. La patience et la longanimité recommandées au peuple n'impliquent pas l'inaction de la part de la justice régulière.

IMMIGRATION ET COLONISATION EN LOUISIANE.—Nous avons reçu du docteur Jean Dell'Orto un exemplaire d'une brochure contenant l'intéressant travail lu par lui sur cet important sujet devant l'Athénée Louisianais dans les séances des 12 et 26 avril 1876. Nous le remercions de son envoi.

REMÈDE CONTRE LA PETITE VÉROLE.—Nous avons déjà publié dans l'*Abeille* le remède suivant qui continue à circuler dans la presse, mais nous n'avons jamais entendu dire qu'il ait été essayé à la Nouvelle-Orléans. Il paraît que cette recette a été jadis recommandée par la Faculté de médecine de Paris ; la voici sous toutes réserves :

Sulfate de zinc, un grain ; digitale, un grain ; sucre, une demi-cuillerée à thé ; mêler avec deux cuillerées à bouche d'eau et ajouter ensuite quatre onces d'eau, administrer une cuillerée toutes les heures. La maladie, assure celui qui donne la recette, disparaîtra au bout de douze heures. Pour les enfants graduer la dose suivant l'âge.

Nous ajouterons, ne pas user de ce remède sans consulter un médecin.

INCENDIE A LA BAIE ST. LOUIS.—On nous écrit de la Baie St. Louis sous la date du 11 mars (dimanche) :

Nous avons eu ce moment un incendie épouvantable ; le feu s'est déclaré vers 2 heures du matin dans la grande maison basse de Mr Jos. Ulman,—ancienne propriété Jean Martin—non habitée pour le moment et qui subissait de grandes réparations. Poussé par un vent du nord-ouest d'une violence extrême, le feu s'est propagé avec une rapidité effrayante et s'est communiqué aux deux belles propriétés de Mr Ulman, et ensuite à celle de Mr Carroll—toutes trois maisons à étages—qui ont été complètement détruites ; mais grâce aux efforts des pompiers et des amis de Mr Ulman, accourus pour le secourir, ce dernier a sauvé une grande partie de ses meubles. Les deux maisons hautes de Mr Ulman n'étaient pas assurées, mais je crois que la maison basse l'était pour $[illegible].—Quant à Mr Carroll, j'ignore si sa perte est couverte par l'assurance.

Notre pauvre petit village est rudement éprouvé—trois feux en trois mois, et tous trois œuvre d'incendiaires.

E. D.

Louisiane.

Une application de la loi de Lynch vient d'avoir lieu en Louisiane dans les circonstances suivantes.

Le 27 février dernier, une bande de nègres de la paroisse Franklin, pénétrèrent avec effraction dans le magasin-entrepôt de M. Chas. Shereuse, à Eureka landing, sur le bayou Macon et après l'avoir pillé, y mirent le feu. Huit nègres furent arrêtés par le constable assisté d'un posse de citoyens et quatre d'entr'eux firent des aveux complets devant le juge de paix J. M. Gilbert. Les prisonniers furent gardés dans la geôle et ils devaient être transférés à Winnsborough lorsque mardi la nuit du 6 mars, vingt hommes déguisés s'emparèrent des gardiens de la geôle et après avoir ouvert les portes emmenèrent trois des prisonniers qui furent le lendemain trouvés pendus à un arbre près de la route de Delhi et Harrisburg. Le même jour un autre nègre qui avait été désigné comme le chef de la bande fut trouvé pendu à un autre endroit. Les plus jeunes voleurs qui avaient fait des aveux ont été mis en liberté par les hommes masqués.

Nous reproduisons avec plaisir le document suivant :

Ville Platte, paroisse St. Landry, 7 mars 1877.

Les soussignés, citoyens et contribuables de Ville Platte, endossent complètement la détermination exprimée par le gouverneur Nicholls dans son discours d'inauguration de vaincre l'usurpation, et ils adopteront toutes les mesures dans ce but, que le gouvernement légal de l'Etat recommandera.

Ils refuseront le paiement des taxes aux agents de Packard et ils maintiendront et soutiendront l'administration du gouverneur F. T. Nicholls, par tous les moyens légaux en leur pouvoir, et ils paieront avec empressement entre les mains des collecteurs du gouverneur Nicholls, cinq pour cent des taxes et licences de 1877.

F. Vidrine,	T. Vidrine,
M. Lazaro,	P. Daire,
G. W. McPhatter,	Emile Tate,
J. E. Shaw,	Eloi Vidrine,
Arthur Tate,	T. Dardeau,
Treville Guillory,	J. Meuillaud,
O. Dardeau,	M. Deville,
Jeff Davis (col.),	Jos. H. Fontenot,
Oscar Tate,	J. Ledoux.

Nous lisons dans la *Sentinelle de Thibodaux* :

Une proclamation sans signature, menaçant d'incendier Napoléonville, si les baillieurs ne restaient pas tranquilles, a été placardée dernièrement dans les rues de ce village.

Le 6 de ce mois, Bertrand Couret et Jean Marie Monthieu, se sont noyés en voulant traverser le Bayou Grand Caillou, près de la Pointe. Tous deux étaient natifs de France, et habitaient la paroisse de Terrebonne depuis six ans. Bertrand Couret est le frère de Prosper Couret, qui se noya il y a deux ans environ.

MM. John Wood et Winder, de l'Ohio, vont entreprendre sur l'habitation de Mr. Mead, située à moitié chemin entre Thibodaux et la station de Terrebonne, l'élevage des abeilles. Mr. Winder étant très expérimenté dans cette branche, nous avons lieu de croire que le succès couronnera ses efforts.

Le gouverneur a désigné les officiers suivants :

Ed. Plunkett, homme de couleur, gardien de l'ancienne Maison d'Etat, à Baton Rouge ;

Zeb. Lange, homme de couleur, inspecteur des poids et mesures ;

Ed. Smith, percepteur de taxes de Plaquemines ;

E. Prosper Landry, percepteur de taxes d'Ascension ;

J. E. Favrot, surintendant d'élection à Est-Baton-Rouge.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Le succès obtenu à la Nile-Orléans par la troupe de minstrels de Simmons et Slocum a décidé M. Bidwell à la réengager pour une autre semaine, et le public en saura gré à l'excellent directeur. L'intérêt de celle-ci était d'ailleurs d'accord avec le désir des habitués, car chaque représentation des minstrels a été une soirée de succès. On ira les voir et les entendre encore et la salle sera aussi bien garnie qu'elle l'a été la semaine dernière.

L'Amérique est non seulement l'appellation d'un vapeur français qui a fait récemment naufrage, mais c'est encore le nom d'une nouvelle cigarette déjà célèbre. Pendant que l'infortuné s'échouait sur un banc, la cigarette continuait à aller de l'avant, et finissait par acquérir une popularité universelle. La raison de cette popularité c'est qu'elle est faite du meilleur Périque de la Louisiane et de ce tabac merveilleusement parfumé.—Vanity Fair.

JOURNAUX ILLUSTRÉS.—La librairie Gilbert & Cie, coin Chartres et Bienville, vient de recevoir les numéros du 24 février de l'*Illustration* et du Monde Illustré.

—Le Journal Officiel a publié un tableau [illegible]

[illegible]

GUANO SOLUBLE DU PACIFIQUE.—Il [illegible] plus puissant [illegible] que le guano soluble du Pacifique. Les planteurs qui l'ont employé ont obtenu d'admirables résultats tant sous le rapport de la croissance de la canne que du rendement sous les cylindres du moulin. Le jus de la canne fertilisée par l'engrais soluble de guano est chargé de matières saccharines et fait du sucre d'une qualité supérieure. Les agents pour la vente de cet engrais en [illegible] sont MM. Lehman Abraham & Co., une des maisons de commerce les plus importantes et les plus riches de la Nile-Orléans. Ils donnent aux planteurs tous les renseignements désirables. Nous appelons l'attention sur l'annonce qu'ils insèrent aujourd'hui dans l'Abeille.

Législature de la Louisiane.

SÉNAT.

Séance du 12 mars 1877.

La séance est ouverte à midi. Mr Wiltz occupe le fauteuil. Vingt membres sont présents.

La Chambre annonce au Sénat qu'elle n'accepte pas les amendements du Sénat au bill No 108 de la Chambre relativement aux salaires et émoluments des percepteurs de taxes, et elle demande un comité de conférence ; qu'elle adopté le bill No 162 du Sénat qui autorise l'auditeur des comptes publics à accepter les cautionnements des percepteurs de taxes ; qu'elle a adopté le bill No 225 de la Chambre, établissant la différence qui existe entre les marchands en gros et les détaillants ; qu'elle a adopté [illegible], substitut au bill No [illegible] du Sénat relativement à l'éducation publique.

Le Sénat se joint à la Chambre afin de procéder à l'élection d'un sénateur des Etats-Unis. Après le premier tour de scrutin, il rentre dans sa salle.

Mr Texada présente la résolution suivante : "Attendu que le discours d'inauguration du président actuel indique de sa part la détermination de faire renaître la concorde au Sud en substituant une politique de pacification à celle de coercition et en reconnaissant le droit du peuple au gouvernement local, sans intervention de la part des autorités fédérales.— Il est résolu par le Sénat et la Chambre des représentants de la Louisiane que nous acceptons comme un heureux augure la déclaration de non-intervention dans les affaires du Sud et la considérons comme faite de bonne foi dans l'esprit de la constitution ; que la Législature de la Louisiane secondera de tout cœur, avec le Président Hayes, dans les efforts qu'il tentera pour rétablir la confiance et les relations fraternelles au sein de cette grande nation ; elle s'engage à user de toute son influence pour atteindre le but des gouvernements—c'est-à-dire la protection de l'existence, de la liberté et de la propriété de tous les citoyens.—Les règlements sont suspendus et la résolution est adoptée à l'unanimité.

Mr [illegible], président du comité des terres, fait un rapport favorable sur le bill qui autorise l'emploi des prisonniers du pénitencier pour l'exécution des travaux de levées.

Mr Mitchell présente un bill pour la protection du gibier en Louisiane.

Mr Grover présente un bill qui autorise la ville de Plaquemines à convertir sa dette et pourvoir au paiement de ses obligations.

Mr Breaux présente un bill créant des districts de levée.

Mr White présente un bill qui incorpore la compagnie "Barataria Ship Canal Company." Mr White dit qu'il a été prié de soumettre le bill au Sénat.

Le bill No 68 du Sénat relativement à la prescription en tant qu'il s'agit du paiement de taxes, est renvoyé au comité.

[illegible] le bill No 61 du Sénat, décidant qu'à partir de décembre 1878, les membres de la Législature ne recevront que cinq piastres par jour et qu'ils déclareront, sous serment, le montant de leurs frais de voyage.

Mr Zacharie, au nom d'une majorité du comité des élections, fait un rapport sur la contestation Falls-Stamps, concluant qui se prononce en faveur de Mr Falls et lui accorde le siège de représentant du district sénatorial. La prise en considération du rapport est ajournée indéfiniment par 12 voix contre 21.

La Chambre annonce au Sénat qu'elle a adopté le bill No 91 du Sénat, qui défend aux shérifs, percepteur de taxes et recorders d'exiger les fonds que peuvent donner les jurés de police.

Est adopté le bill No 111 du Sénat, substitut au No 111 du Sénat—qui facilite la perception des taxes dans tout l'Etat, en permettant à une personne quelconque, du consentement d'un propriétaire, d'acquitter la taxe pesant sur une propriété et de se faire subroger à l'hypothèque de la ville par un paiement sur la propriété.

Mr Steven, au nom du comité de conférence sur le bill No 71 de la Chambre relativement à l'organisation de la Nile-Orléans, recommande l'adoption d'un substitut à la troisième classe, substitut qui laisse au maire et aux administrateurs la désignation de la police, place sous leur contrôle le télégraphe d'incendie, le télégraphe de la police, et charge le conseil de voter les ordonnances qu'exigera l'organisation du corps. Ce conseil devra, en [illegible] par le président, de l'administration de la police de quatre commissaires qui exerceront leurs fonctions durant un, deux, trois et quatre ans. A l'expiration des fonctions d'un des membres, le maire désignera son remplaçant qui restera en place quatre ans. Ce bureau aura seul le droit de juger, de suspendre et de destituer les officiers et les membres de la police. Le substitut fixe le maximum des dépenses à trois cent vingt-cinq au lieu de trois cent cinquante mille piastres par an.

Le bill No 116 du Sénat, qui incorpore l'Ancient Order of Hibernians de la Louisiane, est adopté.

Le Sénat adopte la résolution de Mr White chargeant une commission de suggérer à la prochaine Législature des amendements à la Constitution de l'Etat.

Mr White présente les bills suivants qui, à sa demande, sont envoyés au comité judiciaire : un bill amendant l'article 128 du Revised Civil Code et rappelant la loi No 78 de 1876 ; un bill amendant l'article 573 du Code de procédures et rappelant la loi No 49 de 1871 ; un bill qui prévient et punit les extortions de la part de shérifs, greffiers de cours, recorders, juges de paix et constables.

Mr Gaudet présente une résolution chargeant le gouverneur de désigner une commission de onze citoyens auxquels il confiera la mission de rédiger un code criminel pour la Louisiane et qui feront un rapport à la prochaine Législature.

Le Sénat siège à huis clos, puis s'ajourne à demain, mardi, à midi.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

La Chambre est appelée à l'ordre à midi par l'orateur Bush, qui désigne un quorum présent, soixante-cinq membres ayant répondu à l'appel nominal.

Sur motion de Mr Cain Sartain, le bill du Sénat No 71, pour incorporer la ville de Milliken Bend est pris en considération et est référé au comité sur les corporations.

Mr McGehee, d'Ouest-Feliciana, présente une résolution des deux Chambres, de[illegible] au comité des voies et moyens de la Chambre et au comité de finance du Sénat de préparer un bill aussi vite que possible, afin de pourvoir à la perte ou à la destruction des livres d'assessement.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Les rapports suivants sont présentés : Par le comité des voies et moyens, un bill pour contraindre les compagnies [illegible] [illegible] qui n'ont pas [illegible] par une institution charitable, à imposer une licence annuelle de $50 sur les grocery qui vendent des boissons alcooliques au verre, et à imposer également une licence de $200 sur toute maison de banque non incorporée.

Par le comité sur les affaires paroissiales, un rapport favorable quant au bill No 281 de [illegible] pour [illegible] des Statuts Révisés.

Mr Duprée, d'Est Baton Rouge, présente un bill pour incorporer le chemin de fer "[illegible] Louisiana".

Lu deux fois, en vertu d'une suspension des règlements et référé au comité [illegible] chemins de fer.

Le bill No 18 du Sénat est transformé en bill de la Chambre pour éviter toute objection constitutionnelle et est finalement adopté.

Le bill No 70 du Sénat, pour établir un hôpital [illegible] pour les malades, dans la paroisse d'Orléans, est [illegible] et référé en bill de la Chambre est finalement adopté.

Le bill No 17 du Sénat, pour changer la [illegible] de la paroisse Pointe Coupée est [illegible] et déposé sur le bureau.

Mr [illegible], d'Ouest Feliciana, présente un bill pour incorporer la Compagnie du Canal sur l'estuaire de Barataria.

CHAMBRE DES DEUX CHAMBRES.

Les sénateurs entrent au moment [illegible] pour procéder à l'élection d'un sénateur des Etats-Unis. [illegible]

Mr Cain Sartain retire le nom de [illegible]

[illegible] Robertson propose le nom de [illegible] H. D. Ogden.

[illegible]

Le bill [illegible] aux voies [illegible] devant la Chambre et est finalement référé au comité sur les corporations.

Le bill No 30 du Sénat, pour amender les sections 2806, 2834 et 2908 des Statuts Révisés.

Le comité sur les corporations présente un substitut au bill de la Chambre No 6, intitulé un acte pour étendre les limites de la corporation de la ville de St-Martin. Le substitut est finalement adopté.

L'ordre spécial du jour est appelé. Il s'agit du bill de la Chambre pour unir le collège agricole et industriel à l'université de la Louisiane.

Le comité sur les institutions publiques présente deux rapports à ce sujet : un rapport de majorité en faveur du bill et un rapport de minorité contraire au même bill. Les deux rapports donnent lieu à une longue discussion.

Messieurs Ryland, d'Ouest Feliciana, [illegible] d'Est Feliciana et Berry d'Orléans [illegible] pour le rapport de minorité [illegible] Jackson [illegible] le rapport de la majorité.

Pendant les débats, l'ordre du jour est appelé, et le bill No 215 de la Chambre, relativement à l'instruction publique est prise en considération.

Vingt-quatre sections du bill ayant été adoptées à la séance de samedi, les autres sections sont également adoptées et le bill passe finalement.

M. Washburne, de Morehouse, appelle ensuite le bill No 206 de la Chambre, pour amender et pour remettre en vigueur les sections 815 et 816 des Statuts Révisés. Ce bill est référé au comité judiciaire.

Mr Jones, président du comité de conférence nommé par la Chambre pour s'entendre avec un comité semblable du Sénat, relativement aux amendements proposés par le Sénat au bill concernant à l'abolition de la police métropolitaine et l'organisation d'une police urbaine sous le contrôle du maire et du conseil municipal, rapporte que les deux comités ont adopté à l'unanimité un substitut dont on trouvera une analyse dans notre compte-rendu de la séance du Sénat de ce jour.

Le substitut est un terme moyen qui concilie toutes les différences d'opinion. Il est adopté sans difficulté par la Chambre et le bill passe finalement.

Mr Kidd, de Jackson, appelle la résolution du Sénat, faisant l'éloge de la politique de conciliation du président Hayes à l'égard des Etats du Sud et appuie cette résolution par quelques paroles éloquentes.

Mr Cain Sartain, républicain, prend la parole, et déclare qu'il approuve lui aussi cette politique qui ne peut que rapprocher les deux races qui sont destinées dorénavant à vivre en paix dans cet Etat.

La résolution est adoptée à la presqu'unanimité, un seul nom se faisant entendre.

La Chambre s'ajourne alors au lendemain à midi, ayant siégé jusqu'à cinq heures de l'après-midi.

LES MEMBRES DU CABINET.

M. EVARTS est né à Boston le 13 février 1818 et a été admis au barreau de New-York en 1841. Il a été [illegible] le président Johnson, dont il fut le défenseur lors de l'impeachment. Tout le monde connaît le rôle important joué par M. Evarts devant la commission arbitrale de Genève ; et la part qu'il a prise au procès [illegible] Rev. Beecher [illegible]. Devant la commission électorale, M. Evarts a été l'avocat le plus habile du parti républicain.

M. JOHN SHERMAN est né à Lancaster (Ohio) le 10 mai 1823. Sans avoir reçu d'autre éducation que celle des écoles publiques, il est devenu membre du barreau en 1844. [illegible] convention "whig" de 1848 et 1852, il fut l'ardent champion des généraux Taylor et Scott. C'est en 1854 que l'Ohio l'a élu pour la première fois membre du congrès. Il a été longtemps président du comité sénatorial sur les finances. M. Sherman est partisan convaincu du système [illegible] et adversaire déclaré de l'inflation. On sait qu'il est frère du général Sherman.

M. CARL SCHURZ est originaire de Silésie, près de Cologne. Il participa au mouvement révolutionnaire de 1848, et en 1849 il a évadé le général Kinkel de la forteresse de Spandau, après quoi il passa à Paris, puis à Paris, d'où il faisait des correspondances à divers journaux allemands, et enfin à Londres, où il se maria. Vint en 1852 aux Etats-Unis, il se fixa d'abord à Philadelphie, comme émigrant, après il habita Madison (Wisconsin), où pendant la campagne Frémont de 1856, il acquit la réputation d'un grand orateur politique. En 1861, le président Lincoln le nomma ministre en Espagne, mais il donna sa démission pour prendre le grade de brigadier-général. Il prit part aux batailles de Bull Run, Fredericksburg et Gettysburg, et il était major-général à la fin de la guerre. Plus tard il fut chargé de faire une enquête et un rapport sur la condition du Sud et spécialement sur le bureau des affranchis. Il a été élu sénateur en janvier 1869. M. Schurz appartenait jadis au parti républicain, tantôt au démocrate, et il serait difficile de dire auquel il appartient aujourd'hui.

M. RICHARD THOMPSON est né dans le comté de Culpepper (Virginie) le 9 juin 1809. Après avoir reçu une bonne éducation, il a été successivement commis de magasin à Louisville et professeur dans l'Indiana. En 1834 il fut admis au barreau. En 1841 il fut représentant de la législature de l'Indiana. En 1841 et 1847 il a été membre du congrès. Il était l'auteur des résolutions adoptées 1860 par la convention de Chicago. Président de la délégation de l'Indiana à la dernière convention de Cincinnati, il vota d'abord pour M. Morton, puis ensuite à M. Hayes.

M. CHARLES DEVENS est né le 4 avril 1820 à Charlestown (Massachusetts). En 1841 il embrassa la profession d'homme de loi. Membre du sénat du Massachusetts en 1847 et 1849 il a été marshal des Etats-Unis de 1849 à 1853. En 1861 il est entré dans l'armée avec le grade de major. Il a été promu à celui de brigadier-général devant Yorktown. Plus tard il a servi avec distinction dans l'armée du Potomac où il a été blessé.

M. GEORGE MCCRARY, né à Evansville (Indiana) le 29 août 1835, a été reçu membre du barreau de Keokuk (Iowa) en 1856. L'année suivante il a été élu membre de la législature de cet Etat, et sénateur en 1861. Depuis 1868 il a constamment été envoyé au Congrès comme représentant de l'Iowa.

M. DAVID M. KEY, né dans le comté de Greene (Tennessee), le 27 janvier 1824, a été reçu avocat et a pratiqué à Chattanooga. Pendant la guerre il a servi comme colonel dans les rangs confédérés, et après la paix il a été un des premiers à se rallier au nouvel ordre de choses. Membre de la convention constitutionnelle de 1870, il a été élu l'année suivante chancelier d'Etat. En août 1875 il a été envoyé au Congrès comme sénateur.

(*Courrier des Etats-Unis*)

CHANGEMENTS DANS L'ADMINISTRATION EN FRANCE.—Nous lisons dans le *Temps* :

Le mouvement préfectoral a paru ce matin dans le *Journal officiel* ; il comprend en tout cinquante-neuf révocations, mises en disponibilité ou mises à la retraite, [illegible] départements. Parmi les fonctionnaires qui disparaissent, on compte 19 secrétaires généraux, 27 sous-préfets et 14 conseillers de préfecture. Ce mouvement constitué dans son ensemble un progrès considérable dans le travail de notre reconstitution administrative au point de vue républicain. Ajoutons que, depuis le XIXe Siècle, dont les relations avec le ministère de l'intérieur ne sont un secret pour personne, le président de la république n'a fait aucune objection aux propositions de M. Jules Simon, parmi lesquelles figure la mise en disponibilité de l'un des parents du maréchal. On le voit, les organes de ce matin ne font que fortifier les liens qui unissent le cabinet, la majorité et le président de la république.

LES INTENTIONS DE L'ALLEMAGNE.—Un des amis du *Journal de Rouen*, en relations particulières avec le correspondance [illegible] [illegible]

[illegible]

CHRONIQUE DE LA VILLE.

[illegible]

Après [illegible] M. Falleur, [illegible] Dixième District, l'homme de police de ronde, rue Gravier, entre les rues Carondelet et St. Charles, où se trouve le bureau [illegible] reçut ordre de ne permettre à personne d'enlever les livres, papiers, régistres, etc. Dimanche, entre 10 et 11 heures, [illegible] personne parut à la porte du bureau et remit à Falleur la clé pour qu'il fut admis, mais Falleur refusa le [illegible] le major W. A. Barker.

A 2 heures le major Barke entra et prit possession du bureau, après avoir déposé Mr Falleur, le propriétaire des lieux et sans avoir loués de lui. Mr Falleur n'ayant pas paru, Mr Barke lui adressa un message pour lui demander une entrevue. En attendant, le major Barke prit des arrangements pour se procurer ce qui est nécessaire pour exercer les devoirs de sa charge.

Falleur a dit qu'il avait une réponse à présenter et qu'il continuerait que le bureau a été loué en son nom et à ses frais et que tous les livres, papiers blancs qui s'y trouvent lui appartiennent.

Les rôles d'inscriptions de tous les districts de la ville sont à la maison d'état. On dit que les collecteurs de M. Nicholls vont prendre possession des bureaux de collection de tous les autres districts.

M. Octave Landry a été nommé collecteur du Ier District, et les nominations pour les autres districts vont être faites immédiatement.

Arrivée de l'ex-président du Mexique.

Don José Iglesias, ex-président du Mexique, est arrivé ici hier matin, par le train à grande vitesse de Mobile. Il doit repartir par le prochain steamer de la Malle pour Vera-Cruz. Plusieurs personnes l'accompagnent.

[illegible]

Il y aura aujourd'hui à onze heures précises un [illegible] des sénateurs [illegible] [illegible] de la [illegible] l'opportunité d'élire immédiatement un sénateur des Etats-Unis.

[illegible]

M. P. Henri Desforges nous prie d'annoncer que c'est sans son autorisation que son nom a été mis au bas de la lettre proposant la création d'un parti d'Américains [illegible]

[illegible]

Au milieu de nos [illegible] [illegible]

[illegible]

Avis de Société. [illegible]

[illegible]

Adresses à Mgr Perché. [illegible]

Samedi soir, les membres de l'Union catholique de la Louisiane se sont rendus chez le très Rév. archevêque, rue de Chartres, [illegible] le Rév. F. Mulcahy, directeur de l'Union lui en a présenté les membres ; après quoi Mr Gilmore, président, a lu à sa grâce une adresse de félicitation sur son retour en Europe et sur son retour.

L'archevêque a remercié les membres de leur marque signalée d'affection pour lui et admiré de leur zèle dans les travaux les plus méritoires où des hommes puissent s'engager. Il a dit que la cause de l'abstinence catholique était chère à son cœur parce qu'elle est opposée à l'un des plus grands maux des temps modernes, l'intempérance.

Après ce discours, tous les membres se sont agenouillés pour recevoir la bénédiction épiscopale.

Cour Criminelle Supérieure.

Pauline Green, négresse, déclarée coupable de vol avec effraction la nuit, a été condamnée à cinq ans de réclusion au pénitencier. [illegible]

John Britain, accusé du meurtre de l'officier de police Henri Coleman, en l'année 1874, a été acquitté. Les principaux témoins étant morts et les circonstances de l'affaire n'étant pas de nature à établir la culpabilité du prévenu, le juge a déclaré son intention de mettre fin au procès. Il a, à cet effet, ordonné, sans aucune forme de procédure, l'affaire à un jury qui a immédiatement rendu un verdict d'acquittement.

Wm. McGraw et Tom [illegible] [illegible] la nuit du 17 au 18 du mois dernier, dans un café situé à l'angle des rues Bayou et [illegible], ont été trouvés coupables. L'arrestation de ces voleurs, nos lecteurs s'en souviennent, a été opérée par M. Zach. Buchanan, capitaine du deuxième district de police ; arrestation qui lui a fait honneur parce qu'elle lui a permis de détruire le nid, l'énergie et la bravoure dont il est doué.

Le capitaine Buchanan [illegible] [illegible] dont il se fait partie, la justice a [illegible] [illegible]

[illegible]

Le capitaine Hesse [illegible] [illegible]

[illegible]

Bordeaux, 15 février, midi. [illegible]

[illegible]

CREVETTES FRAICHES DU GOLFE.—Ce produit de la mer est spécialement délectable tel qu'il est préparé par MM. G. W. Dunbar & Sons, 10 et 14 rue St. Louis. [illegible]

[illegible]

—115—

[illegible]

ALCAZAR.

[illegible]

Décédé hier soir à 7 heures, à l'âge de trente-sept ans, HENRY FELIX VAUCLIN, natif de France. [illegible]

[illegible]

Décédé le 10 février à San Francisco, SAMUEL HERMANN, âgé de [illegible] ans, natif de la Nile-Orléans.

Décédée le [illegible] février 1877, à l'âge de [illegible], JOSEPH MANDEVILLE ; le 11 mars 1877, à l'âge de [illegible], MARIE LAURE [illegible] d'Albert Mabert et de Caroline Couvertié.

IN MEMORIAM.

Salle de la Société de Bienfaisance des Jeunes Gens.

[illegible]

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré à la Cathédrale St-Louis, le MERCREDI, 14 mars, à [illegible] heures précises du matin, pour le repos de l'âme de Madame JOSEPH DAVID. [illegible]

Entrepôt de Tapis.

AU No 27 DE LA RUE DE CHARTRES

Nous offrons, à DES PRIX RÉDUITS, notre bel assortiment de TAPIS, TOILES CIRÉES [illegible]

BOUSQUET & FOUPART, IMPORTATEURS, Nos 25 et 27 de la rue Royale. SEULS AGENTS POUR LA VENTE DES VINS FINS DE J. PREYONE, DE BORDEAUX. Champagne L. ROEDERER.

L'Amérique ! La nouvelle CIGARETTE, Perique et Vanity Fair. [illegible] Wm. S. KIMBALL & Co., Rochester, New-York.

G. W. DUNBAR & SONS. Chevrettes Fraîches du Golfe. [illegible] FABRIQUE [illegible] Nos 10, 12 et 14 rue St. Louis.

Aux Planteurs et aux Fermiers. ENGRAIS CHIMIQUES DE MAGINNIS—FORMULE VILLE—POUR— La Canne à Sucre, le Coton, le Tabac, l'Oranger. Farine de Graines de Coton. A. A. MAGINNIS Sons.

Au Public. [illegible] JOSEPH T. INMAN [illegible] New-York City.

Brasserie à Vapeur. [illegible] E. F. OTTERSEN.

R. A. PEYROUX NOTAIRE PUBLIC. [illegible] Passage de la Bourse.

PEYCHAUD & GARCIA. AU No 85 DE LA RUE DU CAMP. [illegible] FABRICANTS DE LIVRES EN BLANC.

ASSURANCE MARITIME. Orient Mutual Insurance Co., de New-York. [illegible] JOHN E. LAFITTE & CO., Agents.

CHANGEMENT DE DOMICILE. C. ROUYER, DOREUR, GALVANISEUR. [illegible]

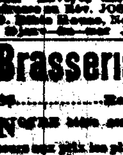

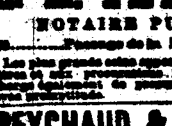

NOUVEL ARRANGEMENT. 1877. [illegible]

COMPAGNIE DE GUANO DU PACIFIQUE. FABRIQUE DU CÉLÈBRE GUANO SOLUBLE DU PACIFIQUE. ANALYSE : PHOSPHATE DE CHAUX (OS) [illegible] Les expériences faites par les grands planteurs ont démontré que cet engrais est EXTRÊMEMENT AVANTAGEUX POUR LA PRODUCTION DU SUCRE. Pour des renseignements complets, s'adresser à LEHMAN ABRAHAM & CO., Nouvelle-Orléans. AGENTS GÉNÉRAUX POUR LA LOUISIANE.

GRANULES ET TEINTURE DE SYLPHIUM CYRENAICUM. UN ASSORTIMENT COMPLET DE Spécialités Françaises. A vendre par H. J. RIVET, PHARMACIEN-DROGUISTE. [illegible]

WM. S. R. BEWEY. [illegible] WALTER HUNTINGTON.

PAUL SAUVE, Marchand de [illegible] [illegible] F. B. OGDEN. LOPEZ SAUVE.

Demande de Blanchisseuse. [illegible]

Demande de nourrice. [illegible]

Avis de Société. La société MACON, ELLISON & CO. est dissoute [illegible] NICHOLAS J. ROBY. [illegible]

Aux Planteurs Sucriers. [illegible] W. A. REYNOLDS.

Docteur H. SAUVE, Hot Springs, Arkansas.

LE Dr. F. FORMENTO. [illegible]

CHAS. E. KELLS ET M. VERT. [illegible]

Dr. A. POINOY, De la Faculté de Médecine de Paris. 260, RUE ROYALE. CONSULTATIONS en Français, Anglais, [illegible]

EN VENTE A LA LIBRAIRIE HÉBERT & CIE., Les Filles de Monte-Cristo. Prix : $0 60.

Faïence, Porcelaine, Verrerie. [illegible]

M. ANDRIEU - - - 150 Poydras. CHAUSSURES [illegible] BOTTES [illegible]

Magasin à grains. [illegible]

RICHARD FROTSCHER. MARCHAND DE GRAINES. [illegible]

Proclamation du Gouverneur.

DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF, Nouvelle-Orléans, 7 Mars 1877.

Attendu que j'ai été informé que D. A. Weber, un citoyen de la paroisse Ouest-Feliciana, avait été assassiné aujourd'hui par une personne inconnue, [illegible] Maintenant, moi, Francis T. Nicholls, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, je lance cette proclamation, [illegible] Signé de ma main et sous le sceau de l'Etat, [illegible] A. D. 1877. FRANCIS T. NICHOLLS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. Oscar ARROYO, Assistant-Secrétaire d'Etat.

LES PIANOS PLEYEL. [illegible] PLEYEL, WOLFF & CO., A PARIS. [illegible] AGENCE GÉNÉRALE pour la vente des instruments STEINWAY, KRANICH & BACH, HAINES, [illegible] GEORGE A. PRINCE & CO., BURDETT et CHRISTOPHE. [illegible] LOUIS GRUNEWALD. Au Grunewald Hall, Nos 14, 16, 18, 20 et 22 de la rue Baronne.

A. DABEZIES, Vétérinaire et Maréchal Ferrant. Nos 180 et 184 RUE TOULOUSE.

CULLOM & CASTELLANOS, AVOCATS. [illegible]

Maladies Chroniques. [illegible]

J. VERGNOLE, IMPORTATEUR DE VINS, COGNAC, LIQUEURS, FRUITS, EAU-DE-VIE, VERMOUTH, HUILE, SARDINES. [illegible]

BITTER DES ARABES. Supérieur à tous autres. [illegible] VERGNOLE.

L. GIROT. Tailleur Fashionable. [illegible]

LAURENT LAGARRAGNE, Marchand - Commissionnaire. [illegible]

INSTITUTIONS. [illegible] COLLÈGE COMMERCIAL. [illegible] LEVI DOLBEAR.

INSTITUTION D'AQUIN. [illegible]

Institution de Mlle Delran. [illegible]

Tirages de Loterie de l'Etat de la Louisiane. [illegible]